

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
4 AVRIL 2016 à 20 h 00**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Présentation et Acceptation du rapport financier 2015 de la Municipalité de St-Adelphé
- 3 - Mandat à une firme comptable pour la vérification des livres (exercice financier 2016)
- 4 - Adoption des minutes (séance ordinaire 7 mars 2016)
- 5 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2016
- 6 - Approbation des comptes
- 7 - Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
- 8 - Installation des containers à l'éco-centre pour les matériaux secs, la récupération des peintures et contenants, pierres, briques et agrégat, pneus, huiles et filtres usés, etc.
- 9 - Remerciements aux bénévoles de l'entretien de la patinoire, durant l'hiver
- 10- Remboursement de taxes pour 3 loyers inoccupés sur une période de plus de 6 mois
- 11- Commandite au St-Adelforce édition 2016, prêt gratuit des locaux et des terrains et fermeture d'une section de rue et ajout d'un agent de sécurité
- 12- Don au Club de patinage artistique *Les Cabrioles* pour le Gala de fin de saison 2015-2016 et désignation d'un représentant municipal au Gala de fin de saison
- 13- Don à la Fondation de la SSS de l'Énergie pour l'acquisition d'équipements dédiés aux personnes en perte d'autonomie
- 14 - Acceptation de la soumission de *M. Marcel Boudreau* pour la tonte des terrains municipaux et l'arrosage des fleurs annuelles
- 15- Reconduction des mandats de 3 administrateur/trices au Conseil de l'O.M.H.
- 16- Engagement de «*Gestion Jocelyn Trépanier*» pour le balayage des rues
- 17- Appui à la Commission scolaire de l'Énergie pour le maintien de l'actuel système de la démocratie scolaire au Québec et le principe de la tenue des élections scolaires
- 18- Acceptation des états financiers de l'Office municipal d'habitation St-Adelphé
- 19- Acceptation de la soumission de *Marcel Guimond & Fils* pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier
- 20- Convention à intervenir lors d'une demande de service faite par un citoyen
- 21- Abrogation de l'avis de motion (Règlement portant sur une aide financière dans le but de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de Saint-Adelphé)
- 22- Politique d'aide financière pour un programme d'aide aux entreprises visant à favoriser le développement économique de la municipalité
- 23- AVIS DE MOTION (Règlement modifiant le règlement 98-187 encadrant la taxe municipale pour le 911)
- 24- Appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien des chemins en hiver (1, 3 ou 5 ans)
- 25- VARIA :
  1. *Discussion vidanges (gros rebuts)*
  2. *Discussion Transporteurs en vrac (suivi d'une demande faite à la séance du 7 mars 2016)*
  3. *Informations sur le recensement*
  4. *Rappel invitation soirée d'information La Petite séduction le 7 avril 2016*
- 26- Période de) questions
- 27- Levée de l'assemblée

4 AVRIL 2016 **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE LA**  
**PAROISSE DE SAINT-ADELPHÉ**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le quatrième jour d'avril de l'an 2016, à 20h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présent/e/s Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Line Lapointe, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Michel Denis et Jean Baillargeon, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

15 contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h.

2016-04-57 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

**Présentation des états financiers (année financière 2015)**

Madame France Pronovost de la Firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. présente les états financiers 2015 de la Municipalité de Saint-Adelphe.

2016-04-58 **Acceptation du rapport financier 2015 de la Municipalité de St-Adelphe**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le rapport financier 2015 préparé par la Firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l., pour la Municipalité de Saint-Adelphe. **Adopté**

2016-04-59 **Mandat à une firme comptable pour la vérification des livres (exercice financier 2016)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon  
Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Firme Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. comptables agréés, à titre de vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

Que les frais d'honoraires pour la vérification des livres de l'exercice financier 2016 sont de 8 900 \$, excluant les taxes, et excluant le rapport de reddition des comptes à soumettre au Ministère des Transports, ainsi que le rapport de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). **Adopté**

2016-04-60 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon  
Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe  
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, soit adopté tel que rédigé par le directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

2016-04-61 **Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault  
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault  
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2016, soit adopté tel  
que rédigé par le directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

2016-04-62 **Approbation des comptes**

12646 Annulé	
12647 Bernita Tétrault	127,93
12648 Société canadienne des Postes	93,39
12649 Association Construction Qc	258,70
12650 Dany Lapointe	69,70
12651 Telus	53,12
12652 Hydro-Québec	365,57
12653 Telus	722,75
12654 Philippe Dufresne	1 350,00
12655 Croix Bleue	1 131,29
12656 Daniel Bacon	20,00
12657 Bernita Tétrault	38,00
12658 Croix Bleue	179,09
12659 Société canadienne des Postes	10,39
12660 Hydro-Québec	105,61
12661 Société canadienne des Postes	93,39
12662 Transport Michel Roberge inc.	25 210,24
12663 Société canadienne des Postes	93,39
12664 Nicole Lemay	867,50
12665 Automation Neksys	159,10
12666 Batterie Mauricie	28,69
12667 Canadien National inc.	831,00
12668 Centre d'entretien du camion	287,81
12669 Service Cité propre	3 266,89
12670 Communication L.A.S.	301,23
12671 COOP Univert	1 043,43
12672 C.S.S.T.	161,20
12673 Daniel Durocher	204,89
12674 Environex	187,99
12675 Distribution Vithemon	18,00
12676 Fédération québécoise des municipalités	114,69
12677 Ferme Repau & Fils	757,40
12678 Fourniture Denis	149,08
12679 Le Groupe A & A	63,59
12680 Groupe Harnois	523,59
12681 Machinerie Roberge	5 380,83
12682 Marcel Guimond & Fils	287,44
12683 MicroGest	15,30
12684 M.R.C. de Mékinac	1 440,27
12685 Office municipal d'Habitation	5 667,00
12686 Receveur général du Canada	311,00
12687 Signoplus	119,23
12688 Télécommunications Xittel	57,49
12689 St-Adelforce 2016	4 500,00
12690 Connie Hansen	609,71
12691 Fondation de la SSS de l'Énergie	250,00
12692 Club de patinage artistique	65,00
12693 Marcel Guimond & Fils	2 531,74
12694 Domaine de la Chute Jocaya	850,00
12695 Salon de quilles de St-Adelphe	219,00

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de mars 2016 ci-dessus approuvés.

**Adopté majoritairement sur division**

**POUR : Bernita Tétrault, Mario Montambault, Léon Gagnon,  
Michel Denis, Line Lapointe**

**CONTRE : Jean Baillargeon**

### Lecture de la correspondance

Charles Laliberté, Min. Envir. : La Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada a été avisée en février 2016 d'un avis de non-conformité d'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la présence de matières résiduelles sur le lot 852.

M.R.C. Mékinac: Avis qu'une subvention de 1 000 \$ sera accordée à la municipalité pour l'élaboration de l'émission La Petite Séduction à Saint-Adelphe.

St-Adelforce: Demande de permission pour utiliser gratuitement les terrains et bâtiments et le raccordement au système électrique de la municipalité, pour bloquer l'accès à la rue Baillargeon et demande d'un appui financier et engagement d'un agent de sécurité.

Connie Hansen: Demande pour un remboursement de taxes pour 3 loyers inoccupés pendant plus de 6 mois.

Fondation SSS de l'Énergie: Demande d'un don pour l'achat d'équipements dédiés aux personnes en perte d'autonomie.

Gestion Jocelyn Trépanier: Offre de service pour le balayage printanier des rues de la municipalité.

CNESST: Obligation pour les employeurs inscrits au fichier des autorités publiques de produire la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale.

Mai, mois de l'arbre et des forêts: Récépissé de la demande de la municipalité de la commande des plants à remettre aux citoyens.

Centre santé services sociaux Mauricie: Subvention de 3 800 \$ remise pour les premiers répondants.

Relais pour la vie Hérouxville: Remerciements à notre municipalité pour le don accordé à la réalisation de la 6<sup>e</sup> édition, la somme totale amassée est de 40 050 \$.

Commission scolaire de l'Énergie: Demande d'appui par résolution pour le maintien de l'actuel système de la démocratie scolaire au Québec et le principe de la tenue des élections scolaires.

Mutuelle mun. Qc: Remboursement de 158,10 \$ représentant la ½ du montant pour le financement des frais d'inscription de Dany Lapointe à la formation « Émission des permis, certificats ou attestations ».

O.M.H. St-Adelphe: États financiers 2015 et remboursement de 3 617 \$, représentant un trop perçu de la contribution versée en 2015 par la municipalité (10%).

Sécurité de Francheville: Offre de service agent de sécurité pour le St-Adelforce : 24 \$/hre (minimum 4 hres).

Culture Mauricie: Invitation à la population de la Mauricie à participer à l'Opération Paysages Mauricie avec des prix à gagner (du 29 mars au 17 avril 2016).

Min. Aff. Mun.: Tenue de la Semaine de la municipalité et Mérite municipal 2016 du 29 mai au 4 juin.

Min. des Transports: Remboursement de 4 000 \$ (subvention amélioration réseau routier)

3 Soumissionnaires: Pour la tonte des terrains municipaux et l'arrosage des fleurs sur 3 ans :

Marcel Boudreau : 35 046 \$; Denis Gagnon : 53 693,30 \$;

Yvan Gagnon : 64 687,50 \$

Comité entrepreneuriale Mékinac: Invitation à soumettre une candidature d'un intrapreneur (qui œuvre dans un organisme, entreprise privée, secteurs public ou parapublic, ou économie sociale) au déjeuner hommage de Mékinac le 4 mai 2016.

François-Philippe Champagne député: Félicitations à notre municipalité pour la tenue de la *Petite Séduction à Saint-Adelphe*, cependant, suite à une demande d'aide financière de la municipalité, les députés fédéraux ne disposent d'aucun montant discrétionnaire pour soutenir des initiatives, sauf pour de la publicité (500\$).

Julie Boulet, Min. Tourisme: Aide financière de 1 000 \$ accordée pour la réalisation de l'émission *La Petite Séduction à Saint-Adelphe*.

Marie-Pierre Maurais: Demande d'une aide financière pour le démarrage d'une entreprise à Saint-Adelphe (Boréalix).

C.P.A. Les Cabrioles: Invitation au spectacle (revue sur glace) de fin de saison le 3 avril, à 14h (don de deux laissez-passer gratuits).

Transporteurs en vrac: Lettre de mise au point concernant la procédure d'appels à Saint-Adelphe pour la répartition des camionneurs membres de l'association.

**2016-04-63 Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général, secrétaire-trésorier.

**Adopté**

**2016-04-64 Installation des containers à l'éco-centre (matériaux secs, récupération des peintures et contenants, pierres, briques, agrégat, pneus, huiles, filtres usés, r.d.d. etc**

CONSIDÉRANT que le service d'un container de matériaux secs est grandement utile aux contribuables de la municipalité qui y voient une occasion par excellence de se débarrasser de leurs gros matériaux (poêle, laveuse, mobilier, matelas, bois et métal, etc.);

CONSIDÉRANT que l'éco-centre municipal répond aux normes du Plan de gestion des matières résiduelles et des objectifs à atteindre pour les années à venir;

CONSIDÉRANT l'utilisation importante des containers par notre population en 2015, pour les matériaux secs, matériels informatiques, résidus domestiques dangereux, pierres, briques, agrégat, pneus, récupération de peinture, contenants, huiles et filtres, etc.;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de cueillette spéciale des gros rebuts faite annuellement à chaque résidence de Saint-Adelphe, puisque les citoyens peuvent utiliser avec facilité le service des containers à l'éco-centre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de St-Adelphe, en collaboration avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, procède à l'installation des containers pour matériaux secs, bois, métal, matériel informatique, r.d.d., poêles, réfrigérateurs, pneus,

récupération de peintures et de ses contenants, briques, pierres et agrégats, huiles et filtres usagés, etc., à compter du *samedi 30 avril 2016 jusqu'au 29 octobre 2016*.

Que les containers placés à l'éco-centre (site d'assainissement des eaux de la municipalité) seront accessibles durant cette période tous les samedis de 8h à midi.

Qu'il y aura présence d'un préposé et qu'il en coûtera 4 \$ à chaque fois qu'un utilisateur s'y rendra pour déposer ses matériaux secs destinés à l'enfouissement non valorisable.

Qu'aucun coût ne sera exigé pour le bois et métal, le matériel informatique, les poêles et réfrigérateurs, les résidus domestiques dangereux, les pneus, les résidus de peinture et contenants, les briques, pierres et agrégats, ainsi que pour les huiles et filtres usagés.

Que pour le dépôt des pneus, seuls les pneus d'automobiles et de camions sont autorisés. Aucun pneu de véhicules hors route ne sera admis de type: (v.t.t., tracteur, débusqueuse, etc.).

**Adopté**

**2016-04-65 Remerciements aux bénévoles pour l'entretien hivernal de la patinoire**

CONSIDÉRANT les précipitations de neige tombées au cours de l'hiver 2015-2016, l'utilisation d'un tracteur avec souffleuse était requise sur la patinoire;

CONSIDÉRANT que des bénévoles ont assuré ce service de déneigement sans réclamer de frais, ni rétribution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse des remerciements très sincères à tous les volontaires qui ont assuré de façon bénévole, l'entretien et le déneigement de la patinoire avec fourniture gratuite de leur machinerie et ce, au cours de la saison hivernale 2015-2016:

Merci à Messieurs *André Jacob, Guy Cossette, Sylvain Fraser, Jacques Gauthier, Michel Labranche et Gilles Magny.*

Des remerciements s'adressent également à tous les bénévoles qui ont donné du temps pour l'entretien de la glace.

**Adopté**

**2016-04-66 Remboursement de taxes pour trois loyers inoccupés sur une période de plus de 6 mois (année 2015)**

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement municipal 2003-216, le 13 janvier 2003, relativement aux modalités de taxation lors de la fermeture d'un loyer, démolition de maison, loyer inoccupé ou autres situations pouvant affecter les compensations exigées pour les services d'aqueduc et d'égouts dans la municipalité.

ATTENDU l'article 6 de ce règlement qui stipule «un remboursement de taxes sera accordé aux tarifs suivants et à la condition suivante :

*Que le loyer soit vacant pour une période consécutive de 6 mois; en deçà de 6 mois, aucun remboursement ne sera effectué.»... « les taxes à rembourser sont les tarifs qui auront été fixés au cours de l'année d'imposition, à savoir : tarif dette aqueduc, tarif dette égout, tarif dette assainissement. » «Les tarifs à rembourser seront équivalents au nombre de mois où le loyer aura été vacant durant l'année d'imposition».*

ATTENDU que trois loyers ont été inoccupés pendant plus de 6 mois :

*132, rue de la Station, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 (12 mois):*

*Aqueduc dette : 286,53 \$;*

*Égout dette: 120,53 \$;*

*Assainissement dette 81,06 \$ Total = 488,12 \$*

*691, rue Principale, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mai 2015 (6 mois)*

*Assainissement dette : 40,53 \$ Total = 40,53 \$*

*693, rue Principale, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 (12 mois)*

Assainissement dette : 81,06 \$ Total = 81,06 \$

ATTENDU la demande de remboursement déposée par madame Connie Hansen pour des loyers inoccupés selon les périodes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à un remboursement de taxes au montant total de 609,71 \$ à Madame Connie Hansen pour des loyers inoccupés pendant plus de 6 mois.

**Adopté**

**2016-04-67 Commandite au St-Adelforce pour l'édition 2016, prêt gratuit des locaux et des terrains, utilisation sans frais de l'électricité, fermeture d'une rue, ajout d'un agent de sécurité**

CONSIDÉRANT que le Comité St-Adelforce prépare la 12<sup>e</sup> édition de l'activité St-Adelforce les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que cet événement attire à chaque année un très grand nombre de visiteurs et des compétiteurs de partout en province;

CONSIDÉRANT le temps, l'argent et l'énergie que le Comité St-Adelforce fournit pour l'organisation de ce championnat et qu'il compte sur des partenaires financiers pour en assurer le succès;

CONSIDÉRANT la demande d'une subvention présentée par le Comité St-Adelforce à la municipalité pour aider à l'organisation de cet événement d'envergure;

CONSIDÉRANT que le Comité St-Adelforce a ajouté le volet sécurité du site qui nécessite un budget supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de 4 500 \$ à la réalisation de la douzième édition 2016 de l'événement St-Adelforce.

Que la Municipalité est également disposée à payer les frais d'engagement d'un agent de sécurité au tarif horaire de 24 \$ pour une durée de 6 heures.

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise le Comité responsable de l'événement St-Adelforce à utiliser sans frais l'électricité, à occuper sans frais les locaux, les terrains municipaux et la patinoire les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2016.

Que la Municipalité autorise le Comité St-Adelforce à bloquer l'accès d'un secteur de la rue Baillargeon pour assurer la sécurité des piétons, procéder à l'installation d'un bloc sanitaire mobile et autoriser des espaces de stationnement à des véhicules campeurs à la hauteur du parc municipal.

Que la Municipalité de St-Adelphe se dégage de toute responsabilité civile et matérielle et ne se tiendra nullement responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir dans les compétitions qui se dérouleront lors de cet événement.

Que le Comité du St-Adelforce verra à faire signer aux compétiteurs qui participeront aux épreuves, une formule dégageant la Municipalité de St-Adelphe, ses représentants et les organisateurs, de toutes poursuites civiles en cas d'accidents ou incidents qui pourraient survenir aux dates précitées.

**Adopté**

**2016-04-68 Don au Club de patinage artistique Les Cabrioles pour le Gala de fin de saison 2015-2016**

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique *Les Cabrioles*, affilié à Patinage Canada dessert le territoire de Mékinac en matière d'initiation, d'apprentissage et de développement des patineurs/euses artistiques;

CONSIDÉRANT que trois patineurs de ce club habitent à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que les Lauréats Kathleen-Bouchard souligneront les efforts, la persévérance et les forces des jeunes patineurs/es lors d'un gala reconnaissance 2015-2016 qui aura lieu le 7 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe participe à la réalisation du gala reconnaissance des Lauréats Kathleen-Bouchard au coût de 65 \$, incluant deux représentations municipales au souper et à la soirée de remise des trophées aux patineurs.

**Adopté**

**2016-04-69 Don à la Fondation de la SSS de l'Énergie pour contribuer à l'achat d'équipements dédiés aux personnes en perte d'autonomie**

CONSIDÉRANT que la Fondation de la SSS de l'Énergie (Shawinigan) tient présentement sa Campagne annuelle de financement 2016, pour l'achat d'équipements dédiés à accroître le confort et la sécurité des personnes en perte d'autonomie; pour l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie situé à Shawinigan et pour les Centres d'hébergement Laflèche et St-Maurice;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission, entre autres, l'achat d'équipements pour accroître l'accessibilité et la qualité des services offerts à la population régionale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de 250 \$ à l'acquisition d'équipements dédiés à accroître le confort et la sécurité des personnes en perte d'autonomie et ce, pour l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie de Shawinigan et des Centres d'hébergement Laflèche et St-Maurice, le tout dans le cadre de la Campagne de financement 2016 de la Fondation de la SSS de l'Énergie.

**Adopté**

**2016-04-70 Acceptation de la soumission de Marcel Boudreau pour la tonte des terrains municipaux et l'arrosage des fleurs annuelles**

CONSIDÉRANT que suivant l'ouverture des soumissions pour la tonte des terrains municipaux, et l'arrosage des fleurs annuelles, M. Marcel Boudreau est le plus bas soumissionnaire à avoir présenté une cotation pour exécuter les deux contrats.

CONSIDÉRANT que Monsieur Boudreau a présenté une soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de monsieur *Marcel Boudreau* pour la tonte des terrains municipaux et l'arrosage des fleurs annuelles pour les années 2016, 2017 et 2018 et ce, aux coûts suivants incluant les taxes :

*Tonte des terrains municipaux et Arrosage des fleurs annuelles :*

*Année 2016 : 11 532 \$; Année 2017 : 11 682 \$; Année 2018 : 11 832 \$.*

Que le maire monsieur Paul Labranche et le directeur général monsieur Daniel Bacon soient autorisés à signer pour et au nom de la susdite municipalité, la convention pour la tonte des terrains municipaux et l'arrosage des fleurs annuelles avec M. Boudreau.

**Adopté majoritairement sur division**

**POUR : Bernita Tétrault, Mario Montambault, Léon Gagnon,**



**Michel Denis, Line Lapointe.**

**CONTRE : Jean Baillargeon.**

**2016-04-71 Reconduction des mandats de 3 administrateur/trices au sein du Conseil de l'O.M.H.**

CONSIDÉRANT que les mandats de représentation de Mesdames Line Lapointe et Diane Denis, ainsi que de Monsieur Gérard Gagnon sont échus au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Adelphe et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de ces mandats pour une période de trois ans, s'échelonnant d'avril 2016 à avril 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes précitées sont disposées à renouveler leur mandat respectif;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate Mesdames Line Lapointe et Diane Denis, ainsi que Monsieur Gérard Gagnon pour siéger sur le conseil d'administration de l'O.M.H. de Saint-Adelphe sur une période de 3 ans.

**Adopté**

**2016-04-72 Engagement de «Gestion Jocelyn Trépanier» pour le balayage des rues**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à l'engagement de «*Gestion Jocelyn Trépanier* » pour le balayage des rues, avec ramassage, à l'aide d'un balai mécanique Johnston SP4000, au tarif de 110 \$ l'heure, plus taxes.

Que les travaux devront être réalisés au plus tard fin avril 2016.

**Adopté**

**2016-04-73 Appui à la Commission scolaire de l'Énergie pour le maintien de l'actuel système de la démocratie scolaire au Québec et le principe de la tenue des élections scolaires**

CONSIDÉRANT que le 4 décembre 2015, le ministre de l'Éducation d'alors, M. François Blais, déposait le projet de Loi 86 ayant trait à l'abolition des élections scolaires au suffrage universel sur le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT que les élus des commissions scolaires connaissent bien les besoins et les priorités des écoles de leur territoire et offrent des services efficaces en matière d'éducation;

CONSIDÉRANT que les Commissions scolaires sont des partenaires qui participent au développement social, culturel et économique de leur région;

CONSIDÉRANT qu'elles ont comme mission, entre autres, d'organiser les ressources matérielles - écoles, les centres de formation, les installations sportives et culturelles; de valoriser l'éducation, de contrer le décrochage scolaire, de collaborer au développement personnel de l'élève, etc ;

CONSIDÉRANT qu'elles appuient des projets à tous les niveaux : éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire, ainsi que la formation professionnelle chez les jeunes et les adultes ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la Commission scolaire de l'Énergie dans ses démarches auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Monsieur Sébastien Proulx, pour le maintien de l'actuel système de la démocratie scolaire au

Québec et pour la préservation du principe de la tenue des élections scolaires au suffrage universel dans les villes et villages du Québec.

**Adopté majoritairement sur division**

**POUR : Bernita Tétrault, Mario Montambault, Léon Gagnon,  
Line Lapointe**

**CONTRE : Michel Denis, Jean Baillargeon.**

**2016-04-74 Acceptation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Adelphe**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Adelphe, pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, vérifiés par la Firme comptables Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l.

**Adopté**

**2016-04-75 Acceptation de la soumission de Marcel Guimond & Fils pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a fait appel à deux entrepreneurs pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium dans ses rangs et qu'un seul soumissionnaire a répondu à la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de *Marcel Guimond & Fils*, au montant de 695 \$ la tonne métrique, pour un montant total de 14 595 \$ plus taxes et ce, pour le transport, le chargement, le déchargement et l'épandage de 21 tonnes de chlorure de calcium en flocons contrôlé électroniquement pour les chemins de gravier sur son territoire.

Que deux épandages seront faits au cours de l'été, dont le deuxième sera réalisé uniquement devant les résidences.

**Adopté**

**2016-04-76 Convention à intervenir lors d'une demande de service faite par un citoyen**

CONSIDÉRANT qu'il arrive à l'occasion que des citoyens ont recours à la Municipalité de Saint-Adelphe pour corriger des problèmes qui surviennent sur leur propriété privée, sans connaître à l'avance à qui incombe la responsabilité des réparations qui doivent être apportées, soit municipale ou privée (exemple : dégât d'eau dans une résidence, gel de conduites, tuyau d'égout obstrué, réparation d'un ponceau d'entrée privée, etc.) ;

CONSIDÉRANT que la susdite municipalité tient à statuer sur les tarifs et les coûts payables par les parties intéressées, selon que la responsabilité relève de la municipalité ou du citoyen);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que pour toutes demandes de services présentées par un citoyen, la Municipalité de Saint-Adelphe entend faire signer un formulaire (convention) au demandeur, sur lequel il sera spécifié que les coûts des travaux réalisés (machinerie, salaire, matériel, équipements nécessaires, etc.) seront facturés au citoyen, s'il s'avère qu'après les travaux réalisés, la responsabilité ou le dommage causé étaient de nature privée.

Que le formulaire de la convention ci-après décrite fait partie intégrante de la présente résolution.

**CONVENTION**

## DEMANDE DE SERVICE FAITE PAR UN CITOYEN

### À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHÉ

En vertu de la résolution 2016-04-76, adoptée le 4 avril 2016 par la Municipalité de Saint-Adelphe, intitulée *Convention à intervenir lors d'une demande de service faite par un citoyen*, laquelle est jointe à la présente convention, il y a lieu de statuer à l'avance à qui seront chargés les coûts engendrés suite à des travaux effectués sur une propriété privée, selon que la responsabilité et les dommages causés relèvent de la municipalité ou du citoyen qui requiert le service.

(Exemple: gel de conduite, dégât d'eau à l'intérieur d'une résidence, tuyau d'égout obstrué, réparation d'un ponceau d'entrée privée, etc.)

NATURE DU SERVICE DEMANDÉ :

---

---

---

JE \_\_\_\_\_, propriétaire d'un immeuble situé au \_\_\_\_\_ sur le territoire de Saint-Adelphe, requière un ou des services tels que susmentionnés auprès de la Municipalité de Saint-Adelphe pour l'exécution des travaux sur ma propriété privée et m'engage à respecter les modalités et conditions de la présente convention.

La Municipalité pour sa part, s'engage à agir dans le meilleur intérêt du propriétaire qui fait la demande dans le cadre de l'exécution des travaux. Elle s'engage également à exécuter le tout conformément à l'usage et aux règles de l'art applicables selon les travaux à réaliser.

Sur autorisation du propriétaire, la Municipalité de Saint-Adelphe peut faire appel à un entrepreneur ou d'une autorité compétente si elle ne dispose pas des connaissances, équipements, outils et machineries nécessaires à la bonne exécution des travaux.

S'il s'avère que la responsabilité des réparations faites sur ma propriété privée m'incombe entièrement, JE \_\_\_\_\_, propriétaire, m'engage à payer tous les frais encourus, salaires, honoraires, déboursés, location d'équipements et les taxes applicables.

S'il s'avère que la responsabilité des réparations faites sur une propriété privée incombe entièrement à la Municipalité de Saint-Adelphe, le directeur général, s'engage à remettre les factures pour paiement des frais encourus, salaires, honoraires, déboursés, location d'équipements et les taxes applicables à la susdite municipalité.

En foi de quoi, les parties ont signé la présente convention à Saint-Adelphe, ce \_\_\_\_\_.

---

Propriétaire

---

Directeur général de la Municipalité  
**Adopté**

2016-04-77 **Abrogation de l'avis de motion (Règlement portant sur une aide financière dans le but de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de Saint-Adelphe)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant l'adoption d'un règlement a été donné lors d'une séance extraordinaire de ce conseil municipal, en date du 21 mars 2016, le tout portant sur une aide financière dans le but de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe tient à abroger cet avis de motion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe abroge l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2016 dont le sujet de règlement portait sur une aide financière accordée dans le but de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de Saint-Adelphe.

**Adopté**

2016-04-78 **Adoption d'une politique visant à aider à l'implantation de commerces et d'industries sur le territoire de Saint-Adelphe**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe adopte une politique d'aide financière visant à inciter de nouvelles entreprises à s'établir sur le territoire de Saint-Adelphe, en vue de stimuler l'activité économique et d'augmenter la richesse foncière.

Que la politique fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long reproduite.

**Adopté**

**AVIS DE MOTION (Règlement modifiant le règlement 98-187 encadrant la taxe municipale pour le 911)**

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Bernita Tétrault qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le règlement 98-187 encadrant la taxe municipale pour le 911.

**2016-04-79 Appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien des chemins en hiver (1, 3 ou 5 ans)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande des soumissions sous pli scellé, à la suite d'un appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres SÉAO, le tout conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée par la susdite municipalité.

Que les soumissions demandées portent la mention « Déneigement et Entretien des chemins d'hiver, contrat de 1 an », « Déneigement et Entretien des chemins d'hiver, contrat de 3 ans », ou « Déneigement et Entretien des chemins d'hiver, contrat de 5 ans ».

Que le directeur général et secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon, soit autorisé à faire paraître l'avis d'appel d'offres public de soumissions par le système SEAO.

Que les soumissionnaires devront fournir une cotation pour chacune des périodes suivantes, soit :

Pour un contrat d'une durée d'un (1) an (pour les années 2016-2017).

Pour un contrat d'une durée de trois (3) ans (pour les années 2016-2017, 2017-2018, et 2018-2019).

Et pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021).

Que toutes les modalités et conditions ayant trait à cet appel d'offres seront contenues à l'intérieur du document de soumission préparé par la municipalité, lequel sera disponible à compter du vendredi 15 avril 2016.

Le document déposé par le soumissionnaire devra être accompagné d'un dépôt de soumission présenté sous la forme d'un chèque visé fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Adelphe au montant de 15 000 \$.

Les soumissions seront reçues au bureau du directeur général 150, rue Baillargeon à St-Adelphe G0X 2G0, jusqu'à 14h00, heure locale, le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016, pour être ouvertes publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, soit immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Suite à l'ouverture des soumissions, la Municipalité de St-Adelphe se réserve la liberté de choix quant à la durée du contrat (1 an, 3 ans ou 5 ans) qu'elle entend octroyer au soumissionnaire.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**Adopté**

**2016-04-80 Levée de l'assemblée à 21h 10**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

---

Paul Labranche Maire

---

Daniel Bacon, d. g., Sec.-Trésorier

\*\*\*\*\*